



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n°2025/01/08

Le 16 janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Brantôme en Périgord, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires : 32
Présents : 26
Votants : 29

Date de la convocation : 9 janvier 2025

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs, Elise BOURDAT, Josiane BOYER, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY (pouvoir Stéphanie MARCENAT), Annie DARDAILLER, Martine DESJARDINS, Malaurie DISTINGUIN, Michel DUBREUIL, Nicolas DUSSUTOIR, Jean-Jacques FAYE, Dominique FUHRY, Thierry JEAN, Gérard LACOSTE, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Jacques MARTINOT, Pascal MAZOUAUD, Bernard MERLE, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, Sylviane NEE, Alain OUISTE (pouvoir Bernadette VAN DEN DRIESSCHE), Alain PEYROU, Monique RATINAUD (pouvoir Anne-Marie CLAUZET), Frédéric VILHES, Bertrand VILLEVEYGOUX.

Étaient absents (excusés) : Mesdames et Messieurs Jean BENHAMOU, Michel BOSDEVESY, Anne-Marie CLAUZET, Séverine GAUDOU, Stéphanie MARCENAT, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE.

Pouvoirs : 3

Madame Anne-Marie CLAUZET donne pouvoir à Monique RATINAUD.

Madame Stéphanie MARCENAT donne pouvoir à Jean-Paul COUVY.

Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE donne pouvoir à Monsieur Alain OUISTE.

Monsieur Francis MILLARET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

Réalisation d'un schéma directeur immobilier multi-enjeux et sollicitation d'une subvention ACTEE+

Rapporteur : Monsieur Francis MILLARET

Vu l'article L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique.

Vu l'engagement pris dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME de réaliser un schéma directeur immobilier multi-enjeux (SDIE), assorti d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (délibération n°2024/01/06 du 25 janvier 2024 relatif au plan d'action COT sur le volet Climat Air Energie – CAE).

Considérant les pré-diagnostics et les audits énergétiques réalisés en 2024 sur 10 bâtiments communautaires dans le cadre du Paquet Energie du SDE24, en prévision de la réalisation de ce SDIE.

Considérant le cahier des charges pour la réalisation d'un SDIE, assorti d'une cible pertinente et réaliste à atteindre dans 12 années (soit 2 mandats) et d'un plan pluriannuel d'investissement sur 6 ans (soit pour le mandat électoral 2026-2032).

Considérant que la saison 5 (la dernière) du fonds CHÊNE d'ACTEE+ est ouverte jusqu'au 27 février 2025, qu'en fonction du montant des demandes qui seront reçues et de l'enveloppe restante, le jury sera amené à sélectionner les projets au sein des candidatures et que seront privilégiées ceux bénéficiant aux collectivités n'ayant jamais bénéficiées d'aide ACTEE et portant sur la réalisation d'un SDIE.

Considérant que le taux de financement de base du fonds CHÊNE d'ACTEE+ est de 50% du coût HT des études éligibles, auquel peuvent s'ajouter certains bonus, tel + 10 % pour la réalisation de SDIE et + 15 %* pour les communes rurales / ZNI, portant ainsi à 75% (*sous réserve d'éligibilité), le montant de subvention potentielle pour la réalisation du SDIE de Dronne et Belle.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier, sur base du cahier des charges annexé ;
- de candidater à la saison 5 du fonds CHÊNE pour solliciter une subvention sur la réalisation de ce SDIE.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 janvier 2025 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier ;

Valide le principe de s'appuyer sur l'ATD pour nous aider à finaliser le cahier des charges de cette prestation d'étude du SDIE ;

Autorise la candidature (sur la plateforme ACTEE) à la saison 5 du fonds CHÊNE pour solliciter une subvention sur la réalisation de ce SDIE ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Paul COUVY

Le secrétaire
Francis MILLARET



PUBLIEE le 20 JAN. 2025

DECISION

20 JAN. 2025

NOTIFIEE le

BRANTOME EN PERIGORD le 20 JAN. 2025

Le Président,

